

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal

Les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il informe que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités en mutualisant les risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable et charge le centre de gestion de lancer une procédure de marché public, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2025 des conventions d'assurance auprès d'une entreprise agréée

Convention de mise à disposition d'un terrain de 36 m² sur la parcelle AK 322

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé par convention de servitudes en date du 31 janvier 2023, ENEDIS a implanté un poste de transformation sur la parcelle cadastrée AK 322, moyennant une indemnité de 224,00 euros.

Cette autorisation va être transcrite par acte authentique à l'étude de maître SOURDILLE RENAUD de Montluçon et nécessite une délibération du Conseil Municipal pour mener à bien ce dossier.

Les élus autorisent cette mise à disposition et habilite le maire à signer l'acte définitif.

Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales

Conformément à l'article R.7 du Code Electoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le Préfet après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le Président du tribunal de Grande Instance

Le Conseil Municipal décide de désigner les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<u>Conseiller Municipal</u> M. Yves SERRES	<u>Conseillère Municipale</u> Mme Elisabeth CHAMPENOY
<u>Délégué de l'administration</u> M. Jean-Paul ARCHER	<u>Délégué de l'administration</u> M. Eric MATHIEU
<u>Délégué du tribunal</u> M. Michel FORESTIER	<u>Délégué du tribunal</u> M. Jean-Claude CUSSAC

Demande de fonds de concours pour la réalisation d'une fresque murale représentant une espèce emblématique sur un bâtiment communal

La Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles porte un projet de réalisation de fresques murales des espèces emblématiques du territoire, inscrit dans le Contrat Vert et Bleu « Devès, Mézenc, Gerbier ».

La Commune de Saint-Haon a répondu favorablement à la réalisation d'une fresque sur sa commune.

Les élus décident à l'unanimité de verser un fond de concours à la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles à hauteur de 3 274.15 € pour la réalisation d'une fresque représentant une espèce emblématique sur un mur communal.

Questions diverses

- Application du RIFSEEP

L'application des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) est approuvée par les élus.

- Réalisation de caniveaux au Thord, Jagonzac, Château la Ville et aux Combes

Le Maire informe de la nécessité de réaliser des caniveaux au Thord, Jagonzac, Château la ville et aux Combes.

Deux devis ont été proposés. Les élus sont favorables au projet mais demande des informations supplémentaires en matière de fournitures.

- Avis pour la création d'un terrain de football à la demande de l'association ASSH

L'association ASSH souhaiterait la création d'un terrain de football sur la commune de Saint-Haon et aimerait connaître l'avis des élus sur cet éventuel projet.

Le conseil municipal n'est pas défavorable à ce projet mais demande une estimation du coût pour pouvoir se prononcer.

- Convention SPA

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la signature d'une convention « fourrière » avec la SPA.

- Contrat d'engagement pour les associations

Le Maire informe qu'à la demande de la préfecture, les associations ont désormais l'obligation de souscrire un contrat d'engagement républicain pour l'attribution des subventions.

- Demande de subvention de l'association APF France Handicap

L'Association APF France Handicap sollicite un soutien financier pour mener à bien ces actions en faveur des personnes en situation de handicap. La commune n'étant pas en mesure de soutenir l'ensemble des mobilisations au profit des personnes en difficulté, les élus ont répondu défavorablement à cette demande.

- Demande de soutien financier à l'offre de formation du Collège Robert Louis Stevenson

Le budget pour les subventions étant limité, le Conseil municipal décide de verser 50 euros par enfant inscrit à la classe orchestre et en section Sportive Football.

- Projet de sortie scolaire pour les élèves scolarisés au Bouchet Saint-Nicolas

L'école du Bouchet Saint-Nicolas souhaite organiser un voyage sur 3 jours et deux nuits sur une péniche pour les enfants du CE1 au CM2. L'APE sollicite une participation de la Mairie.

L'ensemble des élus est favorable à ce projet et décide de verser 120 euros par enfant scolarisé dans la commune.

Séance levée à 23h40